

## **DEC213922INP**

Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Bertrand Georgeot, directeur de recherche de première classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 31 janvier 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la prise en charge progressive des activités relatives au portefeuille de directeur adjoint scientifique (DAS) 1D, « Physique théorique » dans le cadre du remplacement de M. Philippe Lecheminant.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bertrand Georgeot demeure affecté à l'UMR5152 : « Laboratoire de physique théorique » (LPT) – IRSAMC 118 route de Narbonne 31062 TOULOUSE Cedex 9.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

